



EDF pratiqués illégaux ?

Par **Quinby**, le **04/01/2013** à **22:52**

Bonjour ,
Je suis dans une situation indélicate avec EDF.
En effet lors de la facture de septembre 2012, ayant complètement oublié de transmettre à EDF mon relève de compteur, j'ai reçu une facture exorbitante de 700 euros alors que j'occupe un appartement de 20m2, facture faite selon l'estimation de février au moment où j'utilisais le chauffage . J'ai donc pris contact avec EDF qui m'a proposé de faire intervenir un technicien afin de corriger le tir. Me trouvant dans l'impossibilité de payer le solde de ma facture s'élevant à presque 400€ (comme je suis mensualisée j'avais déjà payé 300 € au cours de l'année) la conseillère m'a dit de faire opposition au virement qu'elle mettrait une note dans mon dossier et que tout serait régularisé lors de l'édition de la facture rectificative. Quelque temps après l'opposition j'ai reçu une lettre de rappel m'invitant à payer sous peine de coupure d'électricité. J'ai donc contacté EDF où une autre conseillère m'a dit de ne pas tenir compte de cette lettre. Entre temps ayant reçu un échéancier à 90€ par mois j'ai demandé si je devais payer ou faire opposition sur le paiement et elle m'a dit de payer et que la situation serait recalculée lors de l'édition de la nouvelle facture corroborant alors les propos de la 1ère conseillère.
Quelque temps plus tard j'ai donc reçu la nouvelle facture avec un montant de 45 euros en ma faveur. J'attendais donc le nouvel échéancier et voyant qu'il n'arrivait pas j'ai repris contact à ce jour. Or là deux conseillers différents (la communication avec le premier avait coupé) m'informent que je dois régler le solde de 400 € de la première facture ainsi que l'échéancier à 90 € par mois et que tout me serait rendu à la prochaine facturation. Quant au 45 euros en ma faveur ils ont été déduits du solde dû. Elle a également ajouté qu'il ne pouvait pas m'accorder de facilité de paiement car le prélèvement de 400 € a été rejeté et elle s'est même excusée au nom d'EDF de m'avoir induit en erreur. Apparemment il ne peuvent pas régulariser la situation avant septembre et me rendront tout. Ils ont même admis l'absurdité de la démarche.
J'aimerais savoir si cette pratique est légale et quels sont mes recours ?
Merci de l'attention que vous porterez à ma question.